

Actuel

Postulat:

Le cstd demande l'égalité des chances pour l'industrie suisse

Révision de la LCB:

Le Parlement dit non à de nouvelles compétences pour le Conseil fédéral

Statistiques d'exportation:

Moins d'exportations – aussi en raison du boycott exercé par le Conseil fédéral

Ordonnance durcie sur le matériel de guerre (OMG)

L'industrie suisse doit retrouver l'égalité des chances

En décembre 2008, la Suisse a unilatéralement durci son régime d'exportation des techniques de défense. La révision de l'Ordonnance sur le matériel de guerre a conduit à l'arrêt des exportations vers l'Égypte, le Pakistan et l'Arabie saoudite, avec de lourdes conséquences pour l'industrie suisse. Par le biais de deux postulats, le Cercle de travail sécurité et techniques de défense demande au Conseil fédéral d'éliminer cette discrimination face à la concurrence internationale.

La Loi sur le matériel de guerre (LMG) et la Loi sur le contrôle des biens (LCB) règlent de manière complète les questions concernant l'exportation des techniques de défense et, en comparaison internationale, constituent un cadre législatif strict. Depuis leur entrée en vigueur il y a douze ans, elles ont été soutenues et appliquées de manière conséquente par l'industrie suisse d'exportation, parce qu'elles fixent des conditions-cadres certes restrictives mais aussi fiables et transparentes. Jusqu'au 12 décembre 2008, ce soutien était sans réserve. Cependant, à dater de ce jour, le Conseil fédéral a fait entrer en vigueur la révision de l'Ordonnance sur le matériel de guerre (OMG), qui restreint fortement la capacité compétitive des techniques suisses de défense et de sécurité.

Jusqu'en décembre 2008: évaluation individuelle de chaque exportation

Auparavant, les demandes d'exportation étaient examinées de

manière individuelle – c'est-à-dire spécifiquement par pays et par matériel – selon des critères clairs, mais aussi avec une marge d'interprétation raisonnable. L'ancienne ordonnance fixait à l'intention de l'exécutif les critères à prendre en considération dans l'évaluation de la demande d'exportation: le maintien de la paix et de la sécurité internationale, la situation interne du pays de destination (par ex. respect des droits de l'homme), l'effort de la Suisse dans le domaine de la coopération au développement, le comportement du pays destinataire face à la communauté internationale et la position des pays qui, ensemble avec la Suisse, participent aux régimes internationaux de contrôle des exportations (art. 5, al. 1 OMG).

Depuis décembre 2008: critères d'exclusion obligatoire

Par la révision de l'ordonnance, les critères éprouvés d'évaluation ont été complétés par cinq critères d'exclusion obligatoire (art. 5, al. 2 OMG). Il suffit

Continuation page 2

Editorial



Le Conseil fédéral est tenu d'agir!

En novembre dernier, le peuple suisse a fermement refusé l'initiative du GsA «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre». Près de 70% des votants et tous les cantons ont une nouvelle fois rejeté sans équivoque l'interdiction idéologique d'exporter les techniques suisses de défense. Etant donné ce verdict clair, il n'est pas acceptable que la nouvelle Ordonnance sur le matériel de guerre (OMG) soumette l'industrie suisse à un régime plus dur que celui de nos voisins de l'UE. Ce faisant, la volonté populaire n'est pas respectée et l'industrie suisse de défense est pénalisée.

Depuis qu'en décembre 2008 le Conseil fédéral a unilatéralement durci les critères d'autorisation pour l'exportation des techniques de défense, l'industrie suisse est nettement désavantagée face à la concurrence européenne. Il ne s'agit pas de se comparer aux grands pays exportateurs d'armement comme la Russie, les Etats-Unis ou la Chine, guidés par des considérations politiques, mais bien à nos partenaires européens tels que l'Allemagne, l'Italie ou la Suède. L'excuse consistant à pré-

Continuation page 2

Continuation Editorial

tendre que le douloureux durcissement du régime d'exportation a indirectement permis de gagner la votation contre l'initiative n'est pas crédible en regard du résultat très clair du scrutin. Le Conseil fédéral doit maintenant agir!

Il est urgent que l'industrie suisse d'exportation soit remise le plus rapidement possible sur pied d'égalité avec ses concurrentes européennes. C'est pourquoi, dans un postulat déposé dans les deux Conseils, la coprésidence du cstd demande au Conseil fédéral qu'il indique comment éliminer la discrimination dont souffre l'industrie suisse de sécurité et des techniques de défense. Le temps presse. Les effets de cette discrimination se font déjà sentir. Lors de la votation, nous nous sommes battus pour les quelque 10'000 personnes et places de travail en jeu. Elles méritent que nous poursuivions notre effort et que le Conseil fédéral s'engage!



Sylvie Perrinjaquet
Conseillère nationale, co-présidente du cstd

Continuation article 1^{er} page

qu'une seule de ces nouvelles conditions – formulées au sens large – soit remplie pour que la demande d'exportation soit obligatoirement refusée. De ce fait, des exportations non contestées et non problématiques doivent désormais également être interdites. Le Conseil fédéral s'est de lui-même enlevé la marge de manœuvre permettant une évaluation globale et individuelle. Apparemment, le Conseil fédéral s'est fait entraîné à ce durcissement unilatéral du régime d'exportation par la pression de l'initiative du GSsA, qui demandait l'interdiction des exportations, et des cas particuliers qui ont été gonflés par les médias au lieu de se concerter avec des nations exportatrices comparables comme l'Italie ou l'Allemagne.

Des «précisions» qui sont clairement un durcissement

Certes, le Conseil fédéral et le Département fédéral de l'économie ont à chaque occasion affirmé qu'il ne s'agissait pas de durcir l'ordonnance mais d'en préciser les critères d'autorisation. Selon la cheffe du Département fédéral de l'économie, toutes les exportations accordées jusqu'alors auraient dû être également autorisées avec les nouvelles règles. Or seulement trois mois plus tard, le Conseil fédéral décidait, jusqu'à nouvel ordre, de ne pas accorder de nouvelles

autorisations d'exportation de techniques de sécurité et de défense à destination de l'Égypte, du Pakistan et de l'Arabie saoudite. Dès lors, les entreprises suisses en font les frais, en perdant leurs contrats au profit de la concurrence étrangère, parmi ceux-ci des contrats à trois chiffres en millions.

Le cstd demande de remédier à cette situation

Il est indispensable qu'un pays exportateur comme la Suisse bénéficie de conditions-cadres compétitives. C'est pourquoi les co-présidents du cstd, la Conseillère nationale Sylvie Perrinjaquet (PLR/NE) et le Conseiller aux Etats Bruno Frick (PDC/SZ), ont déposé dans les deux Conseils le même postulat durant la session de juin. Ce postulat charge le Conseil fédéral d'indiquer comment il est possible de supprimer la discrimination de l'industrie suisse de sécurité et de techniques de défense face à ses concurrents internationaux comparables (lire l'encadré). A moyen terme, le cstd demande de renoncer aux critères d'exclusion obligatoire. Le régime suisse de contrôle des exportations doit revenir à ce qu'il était avant décembre 2008: strict et répondant à des exigences éthiques élevées, mais plaçant l'industrie suisse sur pied d'égalité avec la concurrence européenne.



«Lex Pilatus»

Le Parlement rejette le durcissement de la loi

Au cours de la session de printemps, le Conseil national a traité la révision de la Loi sur le contrôle des biens («Lex Pilatus»). Il a suivi la proposition de la majorité de sa Commission et – comme le Conseil des Etats auparavant – a refusé l'entrée en matière (114:67 voix, 4 abstentions). La révision est ainsi définitivement enterrée.

Lors de la procédure de consultation, le durcissement de la loi avait été refusé par les partis et les organisations économiques, à savoir: PLR, UDC, économistesuisse, SWISSMEM, Union suisse des arts et métiers (usam), Centre Patronal, Groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité (GRPM), ainsi que le Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd).

Postulat de la Conseillère nationale Sylvie Perrinjaquet et du Conseiller aux Etats Bruno Frick

Egalité des chances entre l'industrie suisse de la sécurité et des techniques de défense et la concurrence européenne

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer:

1. dans quelle mesure la législation et la pratique d'autorisation suisses sont plus restrictives que celles auxquelles est soumise la concurrence internationale.
2. comment il est possible de supprimer cette discrimination de l'industrie suisse de la sécurité et des techniques de défense.

Développement

A plusieurs reprises, le Conseil fédéral a souligné avec raison l'importance de l'égalité des chances pour l'industrie suisse de la défense, notamment en répondant à des interventions parlementaires ou en prenant position lors de la campagne de votation sur l'initiative du GSsA, qui demandait l'interdiction des exportations et que le peuple a balayé le 29 novembre 2009. Une nation tournée vers les exportations comme la Suisse doit bénéficier de conditions concurrentielles sur des marchés à vocation internationale de plus en plus intégrés.

Jusqu'en décembre 2008, le régime suisse de contrôle des exportations s'alignait sur les régies de nos partenaires européens. Ces règles strictes, mais aussi transparentes et fiables, étaient conformes aux normes internationales et en particulier, au code déontologique de l'Union européenne.

En mettant en vigueur la nouvelle ordonnance sur le matériel de guerre (OMG) le 12 décembre 2008, la Suisse a considérablement durci son régime de contrôle des exportations, faisant aussi cavalier seul. Les dispositions draconiennes, en particulier celles de l'article 5, alinéa 2 OMG, ont déjà eu des conséquences négatives sur des autorisations d'exportation, notamment pour le Pakistan, l'Arabie Saoudite et l'Égypte, qui se distinguent nettement de la pratique antérieure, c'est-à-dire avant le durcissement du régime. Cela constitue pour l'industrie suisse un désavantage comparatif considérable.

Auteurs et cosignataires



Conseillère nationale
Sylvie Perrinjaquet
(PLR, NE)



Conseiller aux Etats
Bruno Frick
(PDC, SZ)



Conseiller aux Etats
Hans Altherr
(PLR, AR)



Conseiller aux Etats
Peter Briner
(PLR, SH)



Conseiller aux Etats
Pankraz Freitag
(PLR, GL)



Conseiller aux Etats
Hans Hess
(PLR, OW)



Conseiller aux Etats
Alex Kuprecht
(UDC, SZ)



Conseiller aux Etats
Theo Maissen
(PDC, GR)



Conseiller aux Etats
Paul Niederberger
(PDC, NW)



Conseiller aux Etats
Rolf Schweiger
(PLR, ZG)

Statistique d'exportation

Moins d'exportation – aussi en raison du boycott du Conseil fédéral

La Suisse a vendu au premier semestre 2010 environ 12% de moins de matériel de guerre à l'étranger, par rapport aux six premiers mois 2009. La majeure partie des exportations suisses de biens d'armement est destinée aux Etats européens ou partageant les valeurs occidentales; Etats qui, à l'instar de la Suisse, ont adhéré aux quatre régimes internationaux de contrôle des exportations. En tête de liste se trouve l'Allemagne, qui protège ses soldats en Afghanistan avec les véhicules blindés à roues de l'entreprise Mowag de Kreuzlingen. Suivent l'Arabie saoudite avec des systèmes de défense de l'espace aérien et la Grande-Bretagne.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) explique cette baisse des exportations en raison de la crise conjoncturelle et du faible taux de change de l'Euro. Le fait que le Conseil fédéral ait stoppé les exportations vers l'Egypte, le Pakistan et l'Arabie saoudite, provoquant un blocage des contrats, est passé sous silence.



Les techniques suisses de défense et de sécurité protègent dans le monde entier des policiers, des soldats et des troupes internationales de la paix. Ici, une ambulance blindée EAGLE, de l'entreprise GDELS-Mowag Sàrl.

Le Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd)

Nos objectifs

Les membres du cercle de travail ont pour objectif une politique de sécurité réaliste adaptée aux risques et aux chances aujourd'hui. Ils s'engagent pour que la politique suisse de sécurité assure les ressources requises aussi bien en matériel, qu'en personnel et en technologie pour sa mise en application.

Le souci premier des membres est notamment de conserver une base industrielle et technologique permettant la maîtrise matérielle et technologique des défis futurs en matière de politique de sécurité.

Le groupe de travail et ses membres veulent notamment:

- contribuer par un travail d'information adapté à ancrer dans la conscience de la société et la conscience politique l'importance économique et politique d'une industrie nationale de la défense comme partie intégrante de la base de l'industrie suisse.
- convaincre la politique suisse à conserver une capacité industrielle suffisante en Suisse de manière à maintenir les conditions générales propres à poursuivre une saine gestion des entreprises partenaire du domaine de la technique de la défense.
- s'engager en faveur de conditions-cadres légales propres à permettre la survie de l'industrie suisse de la défense que celle-ci relève du domaine public ou du domaine privé.

Nos prestations

Le cercle de travail et ses membres poursuivent ces objectifs en se livrant à un travail d'information sous les formes suivantes :

- Etudes, contributions techniques, publicités et prises de position
- Conférences, manifestations d'information, interviews et contributions à des entretiens.

Notre financement

Le cercle de travail sécurité et techniques de défense assure son financement par des contributions de donateurs, des dons ou des legs. Merci de votre soutien.

Nos publications Vous les trouvez sous:
www.cstd.ch

Rédaction: Secrétariat du cstd

Vous pouvez nous joindre:
Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd), CP 65, 8024 Zurich
Internet: www.cstd.ch,
E-mail: info@asuw.ch.
Téléphone: 044 266 67 46 ou Fax: 044 266 67 00

Notre présidence

Sylvie Perrinjaquet, Conseillère nationale PLR, NE
Bruno Frick, Conseiller aux Etats PDC, SZ

Nos membres

Hans Altherr, Conseiller aux Etats PLR, AR
J. Alexander Baumann, Conseiller national UDC, TG
Roland Beck, Rédacteur en chef ASMZ
Stephan Bieri, Ancien président du Conseil des EPF
Hans-Ulrich Bigler, Directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)
Markus Blass, Président de la SSOART
Peter Briner, Conseiller aux Etats PLR, SH
Martine Bruntschwig Graf, Conseillère nationale PLR, GE
Jakob Büchler, Conseiller national PDC, SG
Rolf Büttiker, Conseiller aux Etats PLR, SO
Hermann Bürgi, Conseiller aux Etats UDC, TG
Hervé De Weck, Rédacteur en chef de la RMS à la retraite
Peter Dietrich, Directeur Swissmem
Josef Dittli, Conseiller d'Etat PLR, UR
Corina Eichenberger, Conseillère nationale PLR, AG
Eduard Engelberger, Conseiller national PLR, NW
Charles Favre, Conseiller national PLR, VD
Peter Forster, Rédacteur en chef du Schweizer Soldat
Jean-René Fournier, Conseiller aux Etats PDC, VS
Bruno Frick, Conseiller aux Etats PDC, SZ
Ida Glanzmann-Hunkeler, Conseillère nationale PDC, LU
Ursula Haller, Conseillère nationale PBD, BE
Ernst Hasler, Ancien Conseiller d'Etat
Brigitte Häberli-Koller, Conseillère nationale PDC, TG
Hans Hess, Conseiller aux Etats PLR, OW

Stefan Holenstein, KOG ZH

Gabi Huber, Conseillère nationale PLR, UR
Markus Hutter, Conseiller national PLR, ZH
Thomas Hurter, Conseiller national UDC, SH
Robert Keller, Ancien Conseiller national UDC, ZH
Alex Kuprecht, Conseiller aux Etats, UDC, SZ
Daniel Lätsch, Directeur ACAMIL
Arthur Liener, Chef d'état-major général à la retraite
Filippo Lombardi, Conseiller aux Etats PDC, TI
Peter Malama, Conseiller national PLR, BS
Alfred Markwalder, ehem. Rüstungschef
Werner Messmer, Conseiller national PLR, TG
Christian Miesch, Conseiller national UDC, BL
Walter Müller, Conseiller national PLR, SG
Paul Niederberger, Conseiller aux Etats, PDC, NW
Guy Parmelin, Conseiller national UDC, VD
Sylvie Perrinjaquet, Conseillère nationale PLR, NE
Urs Ramseier, Président de la Société Suisse Technique et Armée (STA)
Stéphane Rezzo, Industriel
Urs Rinderknecht, Association de politique de sécurité et de techniques de défense (VSWW)
Jean-François Rime, Conseiller national UDC, FR
Ulrich Schlüer, Conseiller national UDC, ZH
Carlo Schmid-Sutter, Ancien Conseiller aux Etats PDC, AI
Johann N. Schneider-Ammann, Conseiller national PLR, BE
Pius Segmüller, Conseiller national PDC, LU
Luzi Stamm, Conseiller national UDC, AG
Philippe Stähelin, Conseiller aux Etats PDC, TG
Christian Wasserfallen, Conseiller national PLR, BE
Andreas Richner, Directeur